

## **Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2022**

Nombre de membres  
En exercice : 19  
Présents : 15  
Ayant donné pouvoir : 03  
Votants : 18

L'an deux mil vingt deux  
le 30 mars à dix-neuf heures  
le Conseil Municipal de la Commune de ROUFFIGNAC-SAINT CERNIN DE REILHAC  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond MARTY, Maire

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 24 mars 2022.

**PRÉSENTS** : Raymond MARTY, Laurent DELTREUIL, Marie-Thérèse BLONDY, Christian PORTE, Sylvie ARISTIDE, Michel BOURDEILH, Marie-Christine GENTIL, Christian LALOT, Juliana CHABRERIE, Arnaud VILLATE, Aurélie CHARDELIN, Yves Raymond QUEYROI, Michel CAPTAL, Caroline GANGNAT, Bruno BRESSAND.

**ABSENTS ET EXCUSES** : Hubert ANGIBAULT (a donné procuration à Christian PORTE), Valérie PAGES (a donné procuration à Laurent DELTREUIL), Sandrine BENAGLIA (a donné procuration à Juliana CHABRERIE), Nathalie ROUVEYROUX.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Laurent DELTREUIL.

-----

## Ordre du jour

### Finances

- Approbation du compte administratif 2021 et affectation de résultats – Budget principal de la commune
- Approbation du compte de gestion 2021 – Budget principal de la commune
- Vote des contributions aux organismes de regroupement
- Vote des subventions de fonctionnement aux associations
- Participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école
- Vote des taux des taxes directes locales 2022
- Vote du Budget Primitif 2022 – Budget principal de la commune
- Approbation du compte administratif 2021 affectation de résultats – Service des Eaux
- Approbation du compte de gestion 2021 – Service des Eaux
- Vote du Budget Primitif 2022 – Service des Eaux
- Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées

### Bâtiments communaux

- Travaux de réaménagement des sanitaires et d'accessibilité PMR de la salle municipale de Saint-Cernin : choix des entreprises
- Travaux de réfection des toitures de l'ensemble du bâtiment communal de Saint-Cernin

### Eau/Assainissement

- Réhabilitation de réseau de collecte des eaux usées route de Thenon : maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité des branchements
- Réhabilitation de réseau de collecte des eaux usées route de Thenon : actualisation du plan de financement des travaux
- Réhabilitation de réseau de collecte des eaux usées route de Thenon : mission coordination SPS

### Voirie

- Proposition mission maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking sis route des Tuilières avec places de stationnement perméables

### Mobilier

- Acquisition de mobilier de bureau

### Fonctionnement général

- Adhésion au Service Archives du CDG 24
- Refonte du site internet de la commune

### Ressources Humaines

- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade (*projet de délibération*)

### Collecte des déchets ménagers

- SMD3 : convention relative au financement de la valorisation du compostage de proximité (*document envoyé par courriel*)
- SMD3 : convention d'échange de données informatisées (*document envoyé par courriel*)

### Questions Diverses

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour de la présente réunion.

## Finances

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022-27</b>
--------------------------------

### Finances

- **Approbation du compte administratif 2021 – Budget principal commune**

Sous la présidence de Monsieur Laurent DELTREUIL, Maire délégué, le compte administratif 2021 du budget principal de la commune est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est donné lecture de tous les chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

Le compte administratif s'établit comme suit :

### Fonctionnement :

Excédent	1 242 048,41 €
----------	----------------

### Investissement :

Déficit	484 510,09 € (après reprise des Restes à Réaliser)
---------	--

A l'issue de cette présentation, Monsieur Laurent DELTREUIL soumet le compte administratif à l'approbation des élus.

Conformément à l'usage, le Maire ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbations : 17
- Abstention : 0

Le compte administratif du budget principal de la commune est adopté à l'unanimité.

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022-28</b>
--------------------------------

### Finances

- **Affectation de résultats exercice 2021 – Budget principal de la commune**

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2021 du budget principal de la commune, en fonctionnement et en investissement, le conseil municipal décide de procéder aux affectations comme suit :

### Fonctionnement

Résultat reporté (N – 1)	+ 986 207,86 €
Dépenses 2021	- 1 497 834,01 €
Recettes 2021	+ 1 753 674,46 €
<b>Situation nette au 31/12/2021</b>	<b>+ 1 242 048,41 €</b>

### Investissement

Résultat reporté (N – 1)	+45 748,85 €
Dépenses 2021	- 464 516,84 €
Recettes 2021	+ 280 396,88 €
<b>Situation nette au 31/12/2021</b>	<b>- 138 371,11 €</b>
RAR dépenses	- 422 926,41 €
RAR recettes	+ 76 787,43 €
<b>Solde RAR 2021</b>	<b>- 346 138,98 €</b>

### Affectation du résultat de Fonctionnement

- 1) Pour couvrir l'Investissement 2021  
((- 138 371,11) + (- 346 138,98 €)) - 484 510,09 €
  
- 2) Pour report de l'excédent en Fonctionnement 2022  
(1 242 048,41 - 484 510,09) + 757 538,32 €

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbations : 18
- Abstention : 0

L'affectation de résultats du budget principal de la commune est adoptée à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 2022-29**

### Finances

- Approbation des comptes de gestion 2021, dressés par le Percepteur : Budget principal de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbations : 18
- Abstention : 0

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 2022-30**

**Finances**

- **Vote des contributions aux organismes de regroupement**

Les contributions communales aux organismes de regroupement sont présentées au conseil municipal.

**Contributions aux organismes de regroupement 2022 (article 65541)**

<b>B.P</b>	<b>Voté au BP. 2021</b>	<b>Proposition BP. 2022</b>
<b><u>Participations Syndicats/ Etablissements publics</u></b>	<b>11 550,00 €</b>	<b>10 750,00 €</b>
- Syndicat Transport Scolaire Montignac (SIVS de Montignac)	6 000,00 €	6 000,00 €
- Transports Scolaires « Le Bugue – Montignac – Thenon »	2 000,00 €	2 000,00 €
- Transports Scolaires Rouffignac / St Félix et Rouffignac / Périgueux (Convention AO2 – Région Nouvelle Aquitaine)	1 500,00 €	1 500,00 €
- Agence Technique Départementale	450,00 €	450,00 €
- RGPD – CCVH (2022)	1 600,00 €	800,00 €
<b><u>Participations Actions Culturelles</u></b>	<b>400,00 €</b>	<b>400,00 €</b>
- Ciné-Passion	400,00 €	400,00 €
<b><u>Participations Sportives</u></b>	<b>700,00 €</b>	<b>700,00 €</b>
- B.B.D Boulazac	700,00 €	700,00 €
<b><u>Divers</u></b>	<b>371,00 €</b>	<b>374,00 €</b>
- Association des Maires Ruraux	100,00 €	100,00 €
- ADIL	151,00 €	154,00 €
- Fondation du Patrimoine	120,00 €	120,00 €
<b>Total</b>	<b>13 021,00 €</b>	<b>12 224,00 €</b>

**Total à inscrire à l'article 65541 = 12 224,00 €**

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbations : 17
- Abstention : 1 - Bruno BRESSAND

L'attribution des contributions aux organismes de regroupement est adoptée à la majorité.

*Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a très peu de changements entre 2021 et 2022, hormis le versement d'un seul paiement pour la convention relative au RGD sur cet exercice.*

**DÉLIBÉRATION N° 2022-31**

**Finances**

- **Vote des subventions de fonctionnement aux associations**

*Madame Marie-Christine GENTIL, conseillère municipale, étant partie prenante dans cette affaire, se retire de la séance et ne prend pas part ni aux délibérations, ni au vote (Art. L 2131-11 du Code Général des Collectivités territoriales).*

Les commissions « Animations, Cérémonies, Fêtes, Culture, Sports et Vie Associative » et « Finances/Budgets » se sont réunies le 07 mars 2022 et ont étudié les demandes de subvention de fonctionnement aux associations comme suit :

<b>Subventions Associations 2022 (article 6574)</b>		
	<b>Voté au BP. 2021</b>	<b>Proposition BP. 2022</b>
<b>1) Associations à vocation sociale</b>	<b>4 900,00 €</b>	<b>3 450,00 €</b>
- Téléthon	100,00 €	100,00 €
- Donneur de Sang	1 000,00 €	250,00 €
- Lutte contre le cancer	100,00 €	100,00 €
- Association Ruban Rose (octobre rose)	100,00 €	100,00 €
- St-Vincent de Paul	1 000,00 €	200,00 €
- ADMR	1 650,00 €	1 650,00 €
- Resto du Cœur (bon d'achat alimentaire)	<i>700,00 € sur l'article 60623</i>	<i>700,00 € sur l'article 60623</i>
- Vestiaire de Rouffignac (reprise)	200,00 €	300,00 €
- France Alzheimer et maladies apparentées	100,00 €	100,00 €
- Frères d'Armes France	150,00 €	150,00 €
- Mammoutux	500,00 €	500,00 €
<b>2) Associations à vocation culturelle</b>	<b>6 900,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>
- Espérance (Société Musicale et Fanfare)	300,00 €	300,00 €
- Mémoire et Patrimoine	450,00 €	450,00 €
- Più Di Voice (800,00 € pour manifestation estivale)	1000,00 €	1000,00 €
- Art et Créations	600,00 €	300,00 €
- Cultures et Traditions Occitanes	800,00 €	800,00 €
- Les contes du Lébéro (si intervention auprès des enfants du groupe scolaire de Rouffignac)	150,00 €	150,00 €
- Compagnie Oghma (pour manifestation gratuite parvis église)	1 000,00 €	1 000,00 €
- Les Notes Vagabondes	-	500,00 €
- MNOP Tour (pour manifestation JAZZ)	2 500,00 €	2 500,00 €
- Aux Arts des Mues (création)	-	300,00 €
- CATM	50,00 €	50,00 €

- FNACA	50,00 €	50,00 €
- Ziaouley Music	-	100,00 €
<b>3) Associations à vocation ludique et sportive</b>	<b>7 200,00 €</b>	<b>6 650,00 €</b>
- Amicale Laïque (si sport)	1 000,00 €	300,00 €
- Club ASRP	2 000,00 €	2 000,00 €
- Ecole de Foot	2 000,00 €	2 000,00 €
- Tennis Club	300,00 €	300,00 €
- Gymnastique volontaire	500,00 €	950,00 €
- Anciens du Football	150,00 €	150,00 €
- Ping Pong	50,00 €	-
- Boxing club	300,00 €	150,00 €
- Tir à l'arc	500,00 €	500,00 €
- Pétanque	100,00 €	100,00 €
- Team Roue'Fignac	100,00 €	-
- Espérance Sportive Montignacoise – Section Rugby	150,00 €	150,00 €
- Srada (Yoga)	50,00 €	50,00 €
<b>4) Associations à vocation loisirs</b>	<b>2 100,00 €</b>	<b>2 350,00 €</b>
- Société de pêche	200,00 €	200,00 €
- Tapis Vert	150,00 €	150,00 €
- Colombophile	50,00 €	-
- Moto Club	200,00 €	200,00 €
- Comité des Fêtes	1 500,00 €	1 500,00 €
- Sorb'Act (création)	-	300,00 €
<b>5) Associations à vocations diverses</b>	<b>330,00 €</b>	<b>250,00 €</b>
- Sauvegarde Forêt Barade	100,00 €	-
- Comités Communaux Feux de Forêts	80,00 €	-
- Centre Départemental de la Mémoire	150,00 €	150,00 €
- SOS Chats libres	-	100,00 €
<b>6) Subventions scolaires et périscolaire</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
- Ecoles (sorties)	2 500,00 €	2 500,00 €
- Sorties Collégiens	500,00 €	500,00 €
<b>Total</b>	<b>24 430,00 €</b>	<b>23 200,00 €</b>

**Total à inscrire à l'article 6574 = 23 200,00 €**

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbations : 17
- Abstention : 0

L'attribution des subventions de fonctionnement aux associations est adoptée à l'unanimité.

*Des précisions sont apportées sur certaines attributions de subventions :*

- *le Vestiaire de Rouffignac a connu une modification. C'est pourquoi, le montant de la subvention attribuée s'apparente à une création/reprise d'association ;*
- *les Notes Vagabondes ont présenté un programme d'animations plus étoffé ;*
- *Ziaouley Music est une association extérieure qui a des adhérents sur la commune. Il est souhaité que l'accompagnement financier amène un peu plus d'animations au sein du village ;*

- *la Gymnastique Volontaire a subi une baisse d'activité qui ne couvre pas les frais de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle, un petit plus est octroyé ;*
- *l'Espérance Sportive Montignacoise compte 5 ou 6 licenciés rouffignacois au sein de l'équipe séniors ;*
- *l'association SOS Chats libres est parfois sollicitée sur la commune pour la gestion des chats.*

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-32**

#### **Finances**

- **Participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école**

#### **Principe**

Lorsqu'une commune ne dispose d'aucune école, sa participation financière à la scolarisation des enfants dans les écoles d'une autre commune est obligatoire.

Les communes de Saint-Félix de Reilhac (2 élèves), Saint-Geyrac (3 élèves), et Fleurac (8 élèves) sont concernées par cette disposition.

Le montant de la participation revalorisée suivant délibération du 11 avril 2013 s'élève à 500,00 € par élève.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de reconduire le montant de la participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école au titre de l'année 2022, soit 500,00 € par élève.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le montant de la participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école au titre de l'année 2022, soit 500,00 € par élève.

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-33**

#### **Finances**

- **Vote des taux des taxes directes locales 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts.

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022.

Il est rappelé que par délibération n°2021-22 du 1<sup>er</sup> avril 2021, le conseil municipal avait approuvé pour l'année 2021 les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 86,75 %



Il est proposé à l'assemblée délibérante de reconduire pour l'année 2022 les mêmes taux.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la reconduction des taux présentés ci-dessus pour 2022.

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que le produit des taxes perçu par la commune, sans modification de taux, est légèrement plus important que celui reçu en 2021.*

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022-34</b>
--------------------------------

**Finances**

- **Budget principal de la commune : Vote du Budget Primitif 2022**

*Rappel : la section de fonctionnement est votée aux chapitres et la section d'investissement est votée aux opérations.*

Sous la présidence de Monsieur le Maire, il est donné lecture des prévisions budgétaires inscrites à chaque chapitre de la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 408 370,46 € intégrant un virement à la section d'investissement d'un montant de 718 051,78 €.

**Présentation de la section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 507 925,92 €.

Chaque opération est présentée à l'Assemblée délibérante.

**Budget Commune 2022 - Investissement**  
**Opérations financières**

	<b>2022</b>
<b>Dépenses</b>	<b>258 515,06 €</b>
- Déficit d'investissement (N-1)	138 171,11 €
- Dette Capital	70 268,79 €
- MSR (Capital emprunt)	48 575,16 €
- Cautions loyers	1 500,00 €

	<b>2022</b>
<b>Recettes</b>	<b>624 020,25 €</b>
- Cautions loyers	1 500,00 €
- FCTVA 2022	62 125,00 €
- Amortissements	12 310,00 €
- Remboursement MSR par MSA Services (Capital emprunt)	48 575,16 €
- Taxe d'aménagement	15 000,00 €
- Affectation de résultat pour couvrir le déficit	484 510,09 €

## Opérations Non Individualisées

### Bâtiments

*(Opération 2 – 2135)*

#### **Compte Administratif 2021**

<b>B.P. 2021</b>	<b>111 000,00 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>36 213,28 €</b>
Entreprises	91 000,00 €	Entreprises	16 398,62 €
Régie	20 000,00 €	Régie (art. 213311)	19 814,66 €

#### **Programmes réalisés en 2021**

<b>Programme Entreprises :</b>
- Cage d'escalier de la mairie
- Auvent sous-sol Groupe Scolaire
- Remise en état partielle de la chaufferie
<b>Programme Régie :</b>
- Mairie/salle des fêtes : mise aux normes des installations électriques, éclairage et mobilier
- Logements communaux : remplacement de radiateurs et éclairage
- Ecole : mise en place des cloisons séparatives dans les sanitaires des maternelles
- Cours de tennis : grillage

-----

<b>Report B.P. 2021</b>	<b>36 003,57 €</b>
-------------------------	--------------------

<b>Crédits supplémentaires</b>	<b>173 996,43 €</b>
--------------------------------	---------------------

<b>B.P. 2022 - Programme</b>	<b>210 000,00 €</b>
------------------------------	---------------------

#### **Dépenses**

<b>Programme Entreprises :</b>	<b>175 000,00 €</b>
- Subventions OPAH versées aux particuliers (10 000,00 €)	
- Travaux de réaménagement des sanitaires et d'accessibilité PMR de la salle municipale de Saint-Cernin.	
- Réaménagement salle du 1 <sup>er</sup> étage de la Falquette	
- Porte coupe-feu la Falquette	
- Révision du système de chauffage de la Falquette	
- Panneaux solaires pour les ballons d'eau chaude du Groupe Scolaire et du complexe sportif	
- Réfection de la toiture de l'annexe de la salle municipale de Saint-Cernin	
- Réfection de la toiture des sanitaires de la salle municipale de Saint-Cernin	
- Réfection de la toiture de la salle municipale de Saint-Cernin	
- Création de sanitaires Esplanade de Calvimont	
- Organigramme clefs La Falquette	
- Etanchéité terrasse La Falquette	
- Mise en place barre anti-pigeons sous la toiture de la Halle	
- Radiateurs locaux sous le Groupe scolaire	
- Remise en état de la chaufferie	
<b>Programme Régie :</b>	<b>35 000,00 €</b>
- Réfection de l'alimentation électrique des bâtiments communaux	
- Remplacement de blocs secours sur les bâtiments communaux	
- Eclairage des bâtiments municipaux	
- Mise aux normes des aires de jeux	

#### **Recettes**

- Autofinancement	210 000,00 €
<b>Total</b>	<b>210 000,00 €</b>

*Pour information : Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat (DETR 2022) pour les travaux de réaménagement des sanitaires et d'accessibilité PMR de la salle municipale de Saint-Cernin.*

## Opérations Non Individualisées

### Voirie

(Opération 2 – 23151)

#### **Compte Administratif 2021**

<b>B.P. 2021</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>69 447,20 €</b>
Entreprises	85 000,00 €	Entreprises	38 285,25 €
Régie	35 000,00 €	Régie (art. 2315)	31 161,95 €

#### **Programmes réalisés en 2021**

<b>Programme Entreprises :</b>
- Chemins ruraux (travaux et bornage)
- Création parking en face de la maison d'urgence Marie QUEYROU
- Route de l'Herm
- Déplacement de la clôture lotissement « Les Egals »
- Fleurissement et végétalisation supplémentaire
<b>Programme Régie :</b>
- Réfection totale de chemins blancs (empierrement et mise en œuvre de calcaire)
- Goudronnage et empierrement

-----

<b>Report B.P. 2021</b>	<b>13 228,80 €</b>
-------------------------	--------------------

<b>Crédits supplémentaires</b>	<b>198 771,20 €</b>
--------------------------------	---------------------

<b>B.P. 2022 - Programme</b>	<b>212 000,00 €</b>
------------------------------	---------------------

#### **Dépenses**

<b>Programme Entreprises :</b>	<b>167 000,00 €</b>
- Chemins ruraux (travaux et bornage)	
- Création d'un parking sis route des Tuilières avec places de stationnement perméables (travaux, études, AMO,...)	
- SDE 24 : Déplacement candélabres 266-267 et mise en lumière du kiosque	
<b>Programme Régie :</b>	<b>45 000,00 €</b>

#### **Recettes**

- Autofinancement	212 000,00 €
<b>Total</b>	<b>212 000,00 €</b>

*Pour information : Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat (DETR 2022) pour la création d'un parking sis route des Tuilières avec places de stationnement perméables. Une demande d'aide va être également sollicitée auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne.*

**Opérations Non Individualisées**  
**Achat matériel et équipements divers**  
*(Opération 2 – 2158 + 2184 + 2183 + 21571 + 2188 + 21578)*

**Compte Administratif 2021**

<b>B.P. 2021</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>22 873,82 €</b>
------------------	--------------------	-----------------	--------------------

**Programmes réalisés en 2021**

- Mise en place d'un serveur bureau Service Technique
- Signalétique/Adressage
- Outillage divers (taille haie, visseuse compacte, tondeuse)
- Balayeuse (attelage tracteur)
- Etagères bibliothèque
- Acquisition de défibrillateurs
- Matériel élections
- Matériel médecin généraliste

-----

**Report B.P. 2021** **42 310,15 €**

**Crédits supplémentaires** **37 689,85 €**

**B.P. 2022 - Programme** **80 000,00 €**

**Dépenses**

- Décorations
- Sono
- Signalétique/Adressage
- Outillage divers ( <i>débroussailleuse</i> )
- Camion service technique
- Acquisition de mobilier de bureau
- Matériel vidéo conseil municipal
- Matériel médecin généraliste
- Supports sac tri sélectif
- Vitrines extérieures
- Refonte du site internet

**Recettes**

- Autofinancement	80 000,00 €
<b>Total</b>	<b>80 000,00 €</b>

## Aménagements Sécuritaires

*(Opération 37)*

### **Compte Administratif 2021**

<b>B.P. 2021</b>	<b>105 000,00 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>88 020,88 €</b>
------------------	---------------------	-----------------	--------------------

### **Programmes réalisés en 2021**

- Route de la Préhistoire : création d'un chemin piétonnier et évacuation des eaux de pluie (travaux + maîtrise d'œuvre) <i>Reste à régler 67,20 € (AMO)</i>
- Route de la Préhistoire : pose de bordures
- Acquisition d'un radar pédagogique Route de la Préhistoire
- Remplacement des potelets aux abords de la Route des Mammouths (trottoirs)

-----

**Report B.P. 2021** **1 058,70 €**

**Crédits supplémentaires** **8 941,30 €**

**B.P. 2022 - Programme** **10 000,00 €**

### **Dépenses**

- Travaux RD 31 Nord – Route de Thenon : Etudes
- Marquage au sol
- Route de la Préhistoire : création d'un chemin piétonnier et évacuation des eaux de pluie / maîtrise d'œuvre

### **Recettes**

- Autofinancement	10 000,00 €
<b>Total</b>	<b>10 000,00 €</b>

## Giratoire Réta

*(Opération 49)*

### **Compte Administratif 2021**

<b>B.P. 2021</b>	<b>10 500,00 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>712,80 €</b>
------------------	--------------------	-----------------	-----------------

### Programmes réalisés en 2021

- Honoraires pour le DOE des travaux du giratoire RD31 – RD32
- Remise en place du calvaire

-----

**Report B.P. 2021** **9 323,46 €**

**Crédits supplémentaires** **676,54 €**

**B.P. 2022 - Programme** **10 000,00 €**

### Dépenses

- Effacement des réseaux (SDE 24) :
○ Télécommunication

### Recettes

- Autofinancement	10 000,00 €
<b>Total</b>	<b>10 000,00 €</b>

**Maison de Santé Rurale**  
*(Opération 33)*

**Compte Administratif 2021**

<b>B.P. 2021</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>761,00 €</b>
------------------	-------------------	-----------------	-----------------

-----

**Programmes réalisés en 2021**

- Taxes aménagement et archéologique extension MSR
--

**Report B.P. 2021** **0,00 €**

**Crédits supplémentaires** **5 000,00 €**

**B.P. 2022 - Programme** **5 000,00 €**

**Dépenses**

- Etagères/placards
- Travaux divers

**Recettes**

- Autofinancement	<b>5 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>5 000,00 €</b>



## Équipements Sportifs et de Plein Air

(Opération 35)

### **Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	5 000,00 €	Dépenses	2 628,00 €
-----------	------------	----------	------------

### Programmes réalisés en 2021

- Réfection du plancher du club house de tennis
---

-----

**Report B.P. 2021** 560,40 €

**Crédits supplémentaires** 4 439,60 €

**B.P. 2022 - Programme** 5 000,00 €

### Dépenses

- Complexe collectif tennis/pétanque :
o porte métallique avec serrure
- Remplacement de deux receveurs de douche dans le complexe sportif

### Recettes

- Autofinancement	5 000,00 €
<b>Total</b>	<b>5 000,00 €</b>

## Travaux Églises

*(Opération 38)*

### **Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	70 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

**Report B.P. 2021** 0,00 €

**Crédits supplémentaires** 70 000,00 €

**B.P. 2022 - Programme** 70 000,00 €

### Dépenses

- Rampe PMR Parvis Eglise Saint-Germain
- Travaux Eglise Saint-Saturnin

### Recettes

- Autofinancement :	70 000,00 €
<b>Total</b>	<b>70 000,00 €</b>

**Cimetières**  
*(Opération 47)*

**Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	5 000,00 €	Dépenses	1 342,80 €
-----------	------------	----------	------------

**Programmes réalisés 2021**

- Installation de fontaines
-----------------------------

-----

**Report B.P. 2021** 0,00 €

**Crédits supplémentaires** 5 000,00 €

**B.P. 2022 - Programme** 5 000,00 €

**Dépenses**

- Végétalisation et embellissement
------------------------------------

**Recettes**

- Autofinancement	5 000,00 €
<b>Total</b>	<b>5 000,00 €</b>

## Groupe Scolaire

*(Opération 48)*

### **Compte Administratif 2021**

<b>B.P. 2021</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>22 156,14 €</b>
------------------	--------------------	-----------------	--------------------

### **Programmes réalisés en 2021**

- Remplacement des meubles de cuisine du restaurant scolaire
- Pose d'un WC et création d'une ventilation buanderie
- Ecrans WC maternelles
- Placards salle jaune « motricité » + local technique ménage

-----

**Report B.P. 2021** **6 342,00 €**

**Crédits supplémentaires** **29 658,00 €**

**B.P. 2022 - Programme** **36 000,00 €**

### **Dépenses**

- Finalisation de l'installation de stores au groupe scolaire avec leur motorisation
- PPMS
- Imprimante bureau de la directrice
- Mise en sécurité de la toiture du groupe scolaire + diagnostic
- Lave-linge
- Rampe PMR cours de l'école + accès classes de maternelle
- Création d'un point d'eau dans l'un des sanitaires du groupe scolaire

### **Recettes**

- Autofinancement	36 000,00 €
<b>Total</b>	<b>36 000,00 €</b>

## Aménagement Aires de Bacs Déchets

*(Opération 44)*

### **Compte Administratif 2021**

<b>B.P. 2021</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>4 285,75 €</b>
------------------	---------------------	-----------------	-------------------

-----

**Report B.P. 2021** **11 891,85 €**

**Crédits supplémentaires** **78 108,15 €**

**B.P. 2022 - Programme** **90 000,00 €**

### Dépenses

- Achats de terrains et frais annexes
- Participation communale pour l'installation des aires et des conteneurs
- Composteurs
- Aménagement PAV « Les Plateaux de Graulet »
- Création d'un accès pour desservir le point d'apport volontaire, pour la collecte des déchets ménagers, situé chemin des Piconies

### Recettes

- Autofinancement	90 000,00 €
<b>Total</b>	<b>90 000,00 €</b>

## Ateliers Municipaux

*(Opération 46)*

### **Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	5 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	------------	----------	--------

-----

**Report B.P. 2021** 0,00 €

**Crédits supplémentaires** 55 000,00 €

**B.P. 2022 - Programme** 55 000,00 €

### Dépenses

- Réfection toiture Ateliers municipaux
- Création d'une plateforme pour le stockage des matériaux
- Acquisition d'un bout de parcelle pour accéder à la plateforme de stockage des matériaux

### Recettes

- Autofinancement	55 000,00 €
<b>Total</b>	<b>55 000,00 €</b>

## Cessions terrains de voirie

*(Opération 2 – 2111)*

### **Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	5 000,00 €	Dépenses	713,50 €
-----------	------------	----------	----------

### Programmes réalisés 2020

- Frais pour aliénations et changements d'assiette de chemins ruraux
--

-----

**Report B.P. 2021** 1 200,00 €

**Crédits supplémentaires** 4 800,00 €

**B.P. 2022 - Programme** 6 000,00 €

### Dépenses

- Frais pour aliénations et changements d'assiette de chemins ruraux
--

### Recette

- Autofinancement	6 000,00 €
<b>Total</b>	<b>6 000,00 €</b>

## Exposition Espace Mémoire

*(Opération 57)*

### **Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	1 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	------------	----------	--------

-----

**Report B.P. 2021** 0,00 €

**Crédits supplémentaires** 5 000,00 €

**B.P. 2022 - Programme** 5 000,00 €

### Dépenses

- Dispositifs audio (en partenariat avec le CDM)
--

### Recette

- Autofinancement	5 000,00 €
<b>Total</b>	<b>5 000,00 €</b>



## Terrains « Les Plateaux de Graulet »

*(Opération 53)*

### **Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	142 873,25 €	Dépenses	19 860,26 €
-----------	--------------	----------	-------------

### Programmes réalisés 2021

- Acquisition parcelles au lieu-dit « Les Plateaux de Graulet »
---

-----

<b>Report B.P. 2021</b>	<b>109 793,66 €</b>
-------------------------	---------------------

<b>Crédits supplémentaires</b>	<b>10 206,34 €</b>
--------------------------------	--------------------

<b>B.P. 2022 - Programme</b>	<b>120 000,00 €</b>
------------------------------	---------------------

### Dépenses

- Parking / Aménagement d'une voie de desserte
- AMO pour l'aménagement d'une voie de desserte
- Eclairage public (dossier SDE 24)
- Aménagement + végétaux

### Recette

- Autofinancement	120 000,00 €
<b>Total</b>	<b>120 000,00 €</b>

**Constitution d'une réserve foncière et immobilière – Entrepôts**  
**« L'Allée Est »**  
*(Opération 52)*

**Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	15 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

-----

**Report B.P. 2021** 15 000,00 €

**Crédits supplémentaires** 0,00 €

**B.P. 2022 - Programme** 15 000,00 €

**Dépenses**

- Acquisition du bien préempté
- Frais divers (notaires, ...)

**Recette**

- Autofinancement	15 000,00 €
<b>Total</b>	<b>15 000,00 €</b>

*Nota : Frais de procédure prévus en section de Fonctionnement.*

**« Jardin Associatif Partagé et Solidaire » (JAPS)**  
*(Opération 54)*

**Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	5 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	------------	----------	--------

-----

**Report B.P. 2021** 0,00 €

**Crédits supplémentaires** 2 000,00 €

**B.P. 2022 - Programme** 2 000,00 €

**Dépenses**

- Frais divers
----------------

**Recette**

- Autofinancement	2 000,00 €
<b>Total</b>	<b>2 000,00 €</b>

**Travaux et réparations à la suite du sinistre intervenu sur la toiture du bâtiment de la mairie de Rouffignac**  
(Opération 55)

**Compte Administratif 2021**

<b>B.P. 2021</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>40 168,38 €</b>
------------------	--------------------	-----------------	--------------------

**Programmes réalisés 2021**

-	Mise en place d'un paratonnerre sur le bâtiment de la mairie
-	Réparation de la toiture de la mairie
-	Remplacement du variateur d'une fontaine Place Simone Veil
-	Remplacement d'un ordinateur et d'une imprimante

-----

**Report B.P. 2021** **0,00 €**

**Crédits supplémentaires** **0,00 €**

**B.P. 2022 - Programme** **0,00 €**

**Recette**

-	Régularisation écriture comptable	34 177,68 €
	<b>Total</b>	<b>34 177,68 €</b>

**Aménagement d'un logement à vocation médicale**  
(Opération 58)

**Compte Administratif 2021**

<b>B.P. 2021</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>12 744,76 €</b>
------------------	---------------------	-----------------	--------------------

**Programmes réalisés 2021**

- Création et réfection des ouvertures de toit
- Travaux d'aménagement

-----

**Report B.P. 2021** **59 876,69 €**

**Crédits supplémentaires** **18 534,17 €**

**B.P. 2022 - Programme** **78 410,86 €**

**Dépenses**

- Travaux d'aménagement, honoraires et imprévus
- Equipements intérieurs

**Recette**

- Autofinancement	55 607,90 €
- DETR 2020 (30 % du montant H.T. des travaux) <i>1<sup>er</sup> acompte d'un montant de 5 461,47 € reçu le 16/09/2021</i>	9 955,49 €
- Département (25 % du montant H.T. des travaux)	12 847,47 €
<b>Total</b>	<b>78 410,86 €</b>

## Réfection Rue Jean Rudelle

*(Opération 59)*

### **Compte Administratif 2021**

<b>B.P. 2021</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>3 662,87 €</b>
------------------	---------------------	-----------------	-------------------

### **Programmes réalisés 2021**

- Honoraires
--------------

-----

**Report B.P. 2021** **116 337,13 €**

**Crédits supplémentaires** **- 11 337,13 €**

**B.P. 2022 - Programme** **105 000,00 €**

### **Dépenses**

- Honoraires
- Travaux
- Végétaux

### **Recettes**

- Autofinancement	56 126,75 €
- DETR 2021 (40 % du montant H.T. des travaux) – <i>avance de 12 911,61 € reçue le 18/02/2022</i>	32 582,17 €
- Département (20 % du montant H.T. des travaux)	16 291,08 €
<b>Total</b>	<b>105 000,00 €</b>

## Aire de service camping-car

*(Opération 60)*

### **Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	35 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

-----

**Report B.P. 2021** 0,00 €

**Crédits supplémentaires** 20 000,00 €

**B.P. 2022 - Programme** 20 000,00 €

### Dépenses

- Travaux
- Aménagement paysager

### Recette

- Autofinancement	20 000,00 €
<b>Total</b>	<b>20 000,00 €</b>

## Réfection de la salle des fêtes de Rouffignac

*(Opération 61)*

### **Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	15 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

-----

**Report B.P. 2021** 0,00 €

**Crédits supplémentaires** 15 000,00 €

**B.P. 2022 - Programme** 15 000,00 €

### Dépenses

- Etude de diagnostic et de faisabilité assortie de scénarios chiffrés pour la salle des fêtes de Rouffignac
--

### Recette

- Autofinancement	15 000,00 €
<b>Total</b>	<b>15 000,00 €</b>



**Aménagement « Maison d'accueil d'urgence Marie QUEYROI »**  
*(Opération 62)*

**Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	5 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	------------	----------	--------

-----

**Report B.P. 2021** 0,00 €

**Crédits supplémentaires** 25 000,00 €

**B.P. 2022 - Programme** 25 000,00 €

**Dépenses**

- Travaux
-----------

**Recette**

- Autofinancement	25 000,00 €
<b>Total</b>	<b>25 000,00 €</b>

## Liaisons douces

<b>Crédits supplémentaires</b>	<b>0,00 €</b>
--------------------------------	---------------

<b>B.P. 2022 - Programme</b>	<b>10 000,00 €</b>
------------------------------	--------------------

### Dépenses

- Signalétique
----------------

### Recette

- Autofinancement	10 000,00 €
<b>Total</b>	<b>10 000,00 €</b>

## Réserves foncières

<b>Crédits supplémentaires</b>	<b>60 000,00 €</b>
--------------------------------	--------------------

<b>B.P. 2022 - Programme</b>	<b>60 000,00 €</b>
------------------------------	--------------------

### Dépenses

- Acquisitions de biens fonciers
----------------------------------

### Recette

- Emprunt	60 000,00 €
<b>Total</b>	<b>60 000,00 €</b>

<b>INVESTISSEMENTS 2022</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>1 507 925,92 €</b>
Opérations Financières	258 515,06 €
Opérations Non Individualisées - Bâtiments	210 000,00 €
Opérations Non Individualisées - Voirie	212 000,00 €
Opérations Non Individualisées - Achat matériel et équipements divers	80 000,00 €
Aménagements sécuritaires	10 000,00 €
Giratoire Réta	10 000,00 €
Maison de Santé Rurale	5 000,00 €
Équipements Sportifs et de Plein Air	5 000,00 €
Travaux Églises	70 000,00 €
Cimetières	5 000,00 €
Groupe Scolaire	36 000,00 €
Aménagement aires de bacs déchets	90 000,00 €
Ateliers Municipaux	55 000,00 €
Cessions terrains de voirie	6 000,00 €
Exposition Espace Mémoire	5 000,00 €
Terrains « Les Plateaux de Graulet »	120 000,00 €
Constitution d'une réserve foncière et immobilière - Entrepôts « L'Allée Est »	15 000,00 €
Jardin Associatif Partagé et Solidaire	2 000,00 €
Aménagement d'un logement à vocation médicale	78 410,86 €
Réfection Rue Jean Rudelle	105 000,00 €
Aire de service camping-car	20 000,00 €
Réfection de la salle des fêtes de Rouffignac	15 000,00 €
Aménagement « Maison d'accueil d'urgence Marie QUEYROI »	25 000,00 €
Liaisons douces	10 000,00 €
Réserves foncières	60 000,00 €
<b>Recettes</b>	<b>789 874,14 €</b>
Opérations Financières	624 020,25 €
Opérations Non Individualisées - Bâtiments	<i>Autofinancement</i>
Opérations Non Individualisées - Voirie	<i>Autofinancement</i>
Opérations Non Individualisées - Achat matériel et équipements divers	<i>Autofinancement</i>
Aménagements sécuritaires	<i>Autofinancement</i>
Giratoire Réta	<i>Autofinancement</i>
Maison de Santé Rurale	<i>Autofinancement</i>
Équipements Sportifs et de Plein Air	<i>Autofinancement</i>
Travaux Églises	<i>Autofinancement</i>
Cimetières	<i>Autofinancement</i>
Groupe scolaire	<i>Autofinancement</i>
Aménagement Aires Bacs Déchets	<i>Autofinancement</i>
Ateliers Municipaux	<i>Autofinancement</i>
Cessions terrains de voirie	<i>Autofinancement</i>
Exposition Espace Mémoire	<i>Autofinancement</i>
Terrains « Les Plateaux de Graulet »	<i>Autofinancement</i>
Constitution d'une réserve foncière - Entrepôts « L'Allée Est »	<i>Autofinancement</i>
Jardin Associatif Partagé et Solidaire	<i>Autofinancement</i>
Travaux et réparations à la suite du sinistre intervenu sur la toiture du bâtiment de la mairie de Rouffignac	<i>Régularisation écriture comptable :</i> 34 177,68 €
Aménagement d'un logement à vocation médicale	<i>Autofinancement + Subventions :</i> 22 802,96 €
Réfection Rue Jean Rudelle	<i>Autofinancement + Subventions :</i> 48 873,25 €
Aire de service camping-car	<i>Autofinancement</i>
Réfection de la salle des fêtes de Rouffignac	<i>Autofinancement</i>
Aménagement « Maison d'accueil d'urgence Marie QUEYROI »	<i>Autofinancement</i>
Liaisons douces	<i>Autofinancement</i>
Réserves foncières	<i>Emprunt :</i> 60 000,00 €

<b>Dépenses</b>	<b>1 507 925,92 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>789 874,14 €</b>
<b>Besoin en autofinancement pour couvrir les dépenses d'investissement</b>	<b>718 051,78 €</b>
<b>Autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement</b>	<b>718 051,78 €</b>

***Certaines opérations d'investissement appellent des informations complémentaires :***

*Il est précisé que le virement à la section d'investissement correspond à l'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement qui couvre une partie des dépenses d'investissement, dont le remboursement du capital des emprunts.*

*Monsieur le Maire confirme que le produit des taxes directes locales perçu par la commune a augmenté. C'est la raison pour laquelle, il n'était pas nécessaire de bouger les taux car les bases ont subi une progression (inflation des bases, prise en compte des nouvelles constructions). Par voie de conséquence, il ajoute que la recette liée aux taxes d'aménagements a augmenté et cette hausse a été prise en compte pour la préparation du budget. Ce mouvement va probablement continuer pendant au moins 2 ans.*

➤ **Opérations Non Individualisées - Bâtiments**

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que la participation communale prévue dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) résulte d'une initiative de l'ensemble des communautés de communes du Périgord Noir et cette opération a pour appellation Périgord Noir Rénov'. La Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) prévoit d'abonder ce programme de 150 000,00 € mais pour l'instant ce montant n'a pas été voté. Ces aides viendront en supplément des subventions de l'Etat ou d'autres organismes et pourront être sollicitées par les personnes concernées. Monsieur le Maire ajoute que nous sommes et serons partenaires de ce programme. La CCVH a recruté des personnes pour aider les habitants de notre commune qui entreprendront des travaux, à monter et suivre leur dossier.*

➤ **Opérations Non Individualisées – Voirie**

*Monsieur le Maire précise que l'engagement, pris lors de l'allocation des vœux diffusée fin janvier, d'affecter tous les ans au moins 100 000,00 € dans le domaine de la voirie est largement respecté.*

➤ **Giratoire Réta**

*Monsieur le Maire précise qu'une facture Télécom reste à régler sur cette opération. Il ajoute que ces réseaux ont été enfouis sur le côté gauche en même temps que ceux pour l'éclairage public. De plus, il informe les élus qu'un raccordement a été effectué sur ces réseaux afin d'approvisionner les bâtiments Ages et Vie ainsi que la voie de desserte nouvellement créée qu'il conviendra de baptiser.*

➤ **Terrains « Les Plateaux de Graulet »**

*Monsieur le Maire précise que les travaux d'aménagement de la voie de desserte sont réalisés à 98 %.*

➤ **Travaux et réparations à la suite du sinistre intervenu sur la toiture du bâtiment de la mairie de Rouffignac**

*Il s'agit ici d'une régularisation car ces travaux de réparation, qui sont intervenus à la suite d'un sinistre, ont été comptabilisés à tort dans les amortissements.*

➤ **Réfection Rue Jean Rudelle**

Sur cette opération, il est précisé que les travaux sont terminés et que les soldes de subvention seront sollicités dès que les dernières factures seront payées.

➤ **Réserves foncières**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un emprunt est prévu sur cette opération car malgré le fait que la commune possède des lots à bâtir qui pourront éventuellement dans l'avenir être vendus, il faut garder la possibilité d'agir en cas d'opportunité d'achat de foncier.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des grands chapitres qui ont été sélectionnés et étudiés en commissions ont été repris dans les préparations budgétaires. Il ajoute qu'il s'agit d'un programme ambitieux et c'est la raison pour laquelle, il a souhaité un vote le plus tôt possible afin de pouvoir consulter les entreprises et débiter certains travaux avant l'été.

**Vote**

A l'issue de la présentation de l'ensemble des comptes budgétaires, Monsieur le Maire soumet au vote, l'approbation du budget Fonctionnement et Investissement du budget principal de la commune.

Le conseil municipal délibère et vote le budget primitif 2022 de la commune :

- Contre : 0
- Approbations : 18
- Abstention : 0

Le budget primitif 2022 du budget principal de la commune est adopté à l'unanimité.

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022-35</b>
--------------------------------

**Finances**

- **Approbation du compte administratif 2021 – Service des Eaux**

Sous la présidence de Monsieur Laurent DELTREUIL, Maire délégué, le compte administratif 2021 du budget annexe « Service des Eaux » est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est donné lecture de tous les chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

Le compte administratif s'établit comme suit :

**Fonctionnement :**

Excédent	455 616,54 €
----------	--------------

**Investissement :**

Excédent	46 799,73 € (après reprise des Restes à Réaliser)
----------	---

A l'issue de cette présentation, Monsieur Laurent DELTREUIL soumet le compte administratif à l'approbation des élus.

Conformément à l'usage, le Maire ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbations : 17
- Abstention : 0

Le compte administratif du budget annexe « Service des Eaux » est adopté à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-36**

#### **Finances**

- **Affectation de résultats exercice 2021 – Budget annexe Service des Eaux**

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2021 du Service des Eaux, en fonctionnement et investissement, le conseil municipal décide de procéder aux affectations comme suit :

#### **Fonctionnement**

Résultat reporté (N – 1)	+ 378 338,42 €
Dépenses 2021	- 327 862,92 €
Recettes 2021	+ 405 141,04 €
<b>Situation nette au 31/12/2021</b>	<b>+ 455 616,54 €</b>

#### **Investissement**

Résultat reporté (N – 1)	+ 136 037,58 €
Dépenses 2021	- 136 029,00 €
Recettes 2021	+ 78 544,04 €
<b>Situation nette au 31/12/2021</b>	<b>+ 78 552,62 €</b>
RAR dépenses	- 31 752,89 €
RAR recettes	0,00 €
<b>Solde RAR 2021</b>	<b>- 31 752,89 €</b>

#### **Affectation du résultat de Fonctionnement :**

Résultat de Fonctionnement à reporter sur le budget primitif 2022 : **+ 455 616,54 €**

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbations : 18
- Abstention : 0

L'affectation de résultats du budget annexe Service des Eaux est adoptée à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION N° 2022-37**

### **Finances**

#### **- Approbation des comptes de gestion 2021, dressés par le Percepteur : Service des Eaux**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbatons : 18
- Abstention : 0

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION N° 2022-38**

*Rappel : La section de Fonctionnement est votée aux chapitres et la section d'investissement est votée aux opérations.*

### **Présentation de la section de fonctionnement votée aux chapitres**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, il est donné lecture des prévisions budgétaires inscrites à chaque chapitre de la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 851 184,54 € intégrant un virement à la section d'investissement d'un montant de 464 313,97 €.

### **Présentation de la section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 157 083,25 €.

Chaque opération est présentée à l'assemblée délibérante.



**Budget Primitif 2022**  
**Service des Eaux**

**Opérations financières**

<b>Dépenses</b>	<b>72 035,38 €</b>
- Reprises de Subventions	25 568,00 €
- Remboursements Emprunts	34 879,29 €
- Opérations patrimoniales ( <i>écritures de transfert pour les études terminées suivies de travaux</i> )	11 588,09 €

<b>Recettes</b>	<b>171 769,28 €</b>
- Amortissements	81 628,57 €
- Excédent en Investissement 2021	78 552,62 €
- Opérations patrimoniales ( <i>écritures de transfert pour les études terminées suivies de travaux</i> )	11 588,09 €

**Diagnostic assainissement et  
travaux misés aux normes du réseau assainissement**  
(Opération 57)

**Compte Administratif 2021**

<b>B.P. 2021</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>3 890,00 €</b>
------------------	--------------------	-----------------	-------------------

**Programmes réalisés 2021**

- Réfection assainissement Route de Thenon : études
- Passage de caméra Rue Jean Rudelle

-----

**Report B.P. 2021** **0,00 €**

**Crédits supplémentaires** **520 000,00 €**

**B.P. 2022 - Programme** **520 000,00 €**

**Dépenses**

- Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées route de Thenon (travaux, diagnostics, études, AMO,...)
- Mise en conformité des branchements (travaux, études, AMO,...)

**Recettes**

- Emprunt long terme	246 000,00 €
- Emprunt court terme attente de subventions	274 000,00 €
<b>Total</b>	<b>520 000,00 €</b>

*Pour information : Des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne et du Département de la Dordogne.*

## Achats matériels et compteurs

*(Opération 47)*

### **Compte Administratif 2021**

<b>B.P. 2021</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>10 142,92 €</b>
------------------	--------------------	-----------------	--------------------

### Programme réalisé 2021

- Achats compteurs
- Boulonneuse à chocs

-----

**Report B.P. 2021** **0,00 €**

**Crédits supplémentaires** **55 000,00 €**

**B.P. 2022 - Programme** **55 000,00 €**

### Dépenses

- Compteurs
- Pilonneuse compacteur
- Signalétique
- Groupe électrogène

### Recettes

- Autofinancement	55 000,00 €
<b>Total</b>	<b>55 000,00 €</b>

**Travaux forage Moulin Triquet**  
*(Opération 44)*

**Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	40 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

-----

**Report B.P. 2021** 0,00 €

**Crédits supplémentaires** 60 000,00 €

**B.P. 2022 - Programme** 60 000,00 €

**Dépenses**

- Frais d'étude
- Nettoyage et renouvellement de la pompe

**Recettes**

- Autofinancement	60 000,00 €
<b>Total</b>	<b>60 000,00 €</b>

## Stations de pompage et châteaux d'eau

*(Opération 62)*

### **Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	60 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

-----

**Report B.P. 2021** 0,00 €

**Crédits supplémentaires** 60 000,00 €

**B.P. 2022 - Programme** 60 000,00 €

### Dépenses

- Etanchéité château d'eau « Moulin à Vent »
- Clôtures stations de pompage
- Réfection captage « Font Marcel »
- Acquisitions parcelles jouxtant « Font Marcel »
- Acquisition parcelle « Moulin à Vent » et frais annexes

### Recettes

- Autofinancement	60 000,00 €
<b>Total</b>	<b>60 000,00 €</b>

**Extension réseau assainissement « Graulet »**  
*(Opération 63)*

**Compte Administratif 2021**

B.P. 2020	35 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

-----

**Report B.P. 2021** 29 936,46 €

**Crédits supplémentaires** 5 063,54 €

**B.P. 2022 - Programme** 35 000,00 €

**Dépenses**

- Travaux et études sur réseau d'assainissement « Graulet »
---

**Recettes**

- Autofinancement	35 000,00 €
<b>Total</b>	<b>35 000,00 €</b>

**Opérations Non Individualisées**  
**Remise en état après travaux afférents à la poursuite des**  
**programmes réseaux fuyards et réseau assainissement**

*(Opération 2)*

**Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	35 000,00 €	Dépenses	35 718,87 €
-----------	-------------	----------	-------------

**Programme réalisé 2021**

- Remise en état après travaux AEP et assainissement – Rue des anciens combattants
- Remise en état après travaux AEP – Route de l’Herm (secteur Prisse)

- - - - -

**Report B.P. 2021** 0,00 €

**Crédits supplémentaires** 60 000,00 €

**B.P. 2022 - Programme** 60 000,00 €

**Dépenses**

- Remise en état après travaux AEP
------------------------------------

**Recettes**

- Autofinancement	60 000,00 €
<b>Total</b>	<b>60 000,00 €</b>

## Renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable

*(Opération 64)*

### **Compte Administratif 2021**

B.P. 2020	175 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	--------------	----------	--------

-----

**Report B.P. 2021** 0,00 €

**Crédits supplémentaires** 135 000,00 €

**B.P. 2022 - Programme** 135 000,00 €

### Dépenses

- Travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux (Route de Peyrebrune)
--

### Recettes

- Autofinancement	135 000,00 €
<b>Total</b>	<b>135 000,00 €</b>



## Défense Incendie

*(Opération 65)*

### **Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	15 000,00 €	Dépenses	3 003,03 €
-----------	-------------	----------	------------

-----

**Report B.P. 2021** 0,00 €

**Crédits supplémentaires** 35 000,00 €

**B.P. 2022 - Programme** 35 000,00 €

### Dépenses

- Etudes et travaux
---------------------

### Recettes

- Autofinancement	35 000,00 €
<b>Total</b>	<b>35 000,00 €</b>

## Extension de la station d'épuration

*(Opération 66)*

### **Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	40 000,00 €	Dépenses	1 184,20 €
-----------	-------------	----------	------------

### Programme réalisé 2021

- Acquisition terrain et frais annexes
--

-----

**Report B.P. 2021** 0,00 €

**Crédits supplémentaires** 70 000,00 €

**B.P. 2022 - Programme** 70 000,00 €

### Dépenses

- Etudes
- Clôtures

### Recettes

- Autofinancement	70 000,00 €
<b>Total</b>	<b>70 000,00 €</b>

**Recherche de points de prélèvement supplémentaires en Eau Potable**  
*(Opération 67)*

**Compte Administratif 2021**

B.P. 2021	44 633,42 €	Dépenses	22 425,00 €
-----------	-------------	----------	-------------

**Programme réalisé 2021**

- Etudes
----------

-----

**Report B.P. 2021** 1 816,43 €

**Crédits supplémentaires** 53 231,44 €

**B.P. 2022 - Programme** 55 047,87 €

**Dépenses**

- Etudes
- Acquisition foncière et frais annexes

**Recettes**

- Autofinancement	55 047,87 €
<b>Total</b>	<b>55 047,87 €</b>

<b>INVESTISSEMENTS 2022</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>1 157 083,25 €</b>
Opérations financières	72 035,38 €
Diagnostic assainissement et travaux mises aux normes du réseau assainissement	520 000,00 €
Achats matériel et compteurs	55 000,00 €
Travaux forage Moulin Triquet	60 000,00 €
Stations de pompage et châteaux d'eau	60 000,00 €
Extension réseau assainissement « Graulet »	35 000,00 €
Opérations Non Individualisées – Remise en état après travaux afférents à la poursuite des programmes réseaux fuyards et réseau assainissement	60 000,00 €
Renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable	135 000,00 €
Défense Incendie	35 000,00 €
Extension de la station d'épuration	70 000,00 €
Recherche de points de prélèvement supplémentaires en Eau Potable	55 047,87 €
<b>Recettes</b>	<b>691 769,28 €</b>
Opérations financières	171 769,28 €
Diagnostic assainissement et travaux mises aux normes du réseau assainissement <i>Emprunts :</i>	520 000,00 €
Achats matériel et compteurs	<i>Autofinancement</i>
Travaux forage Moulin Triquet	<i>Autofinancement</i>
Stations de pompage et châteaux d'eau	<i>Autofinancement</i>
Extension réseau assainissement « Graulet »	<i>Autofinancement</i>
Opérations Non Individualisées – Remise en état après travaux afférents à la poursuite des programmes réseaux fuyards et réseau assainissement	<i>Autofinancement</i>
Renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable	<i>Autofinancement</i>
Défense Incendie	<i>Autofinancement</i>
Extension de la station d'épuration	<i>Autofinancement</i>
Recherche de points de prélèvement supplémentaires en Eau Potable	<i>Autofinancement</i>

<b>Dépenses</b>	<b>1 157 083,25 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>691 769,28 €</b>
<b>Besoin en autofinancement pour couvrir les dépenses d'investissement</b>	<b>465 313,97 €</b>
<b>Autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement</b>	<b>465 313,97 €</b>

*Certaines opérations d'investissement appellent des informations complémentaires :*

➤ **Opérations financières**

*Il est précisé que les frais relatifs aux études non suivis de travaux doivent être amortis.*

➤ **Renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable**

*Monsieur le Maire rappelle aux élus que le projet relatif à la route de Peyrebrune avait été inscrit au budget 2021 mais n'avait pas été réalisé faute de subvention de l'Agence de l'Eau. Cette année, les travaux sont autofinancés.*

➤ **Défense Incendie**

*Monsieur le Maire indique que cette opération comprend principalement la création de bâche incendie, quand cela s'avère nécessaire, car les canalisations ne sont pas suffisamment dimensionnées pour installer des poteaux.*

➤ **Diagnostic assainissement et travaux mises aux normes du réseau assainissement**

*Il est précisé que les emprunts pourront être ajustés en fonction des subventions susceptibles d'être octroyées. Monsieur le Maire estime que la participation de 50 % sollicitée auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne sera opérationnelle puisque les attendus du projet de la route de Thenon répondent aux critères d'éligibilité avec notamment la reconstruction complète du réseau d'assainissement et le remplacement, place pour place, des tuyaux en fibrociment et en amiante. Il rappelle que les délibérations précédentes qui ont modifié le prix de l'abonnement et de l'eau assainie ne suffisent pas pour parvenir à un équilibre et c'est pourquoi, il n'est pas possible de faire exclusivement supporter la charge de l'assainissement sur les produits issus de la vente de l'eau potable. Il maintient donc sa position d'amortir les travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées route de Thenon sur une période relativement longue.*

**Vote**

A l'issue de la présentation de l'ensemble des comptes budgétaires, Monsieur le Maire soumet au vote, l'approbation du budget Fonctionnement et Investissement du Service des Eaux.

Le conseil municipal délibère et vote le budget primitif 2022 du Service des Eaux :

- Contre : 0
- Approbations : 18
- Abstention : 0

Le budget primitif 2022 du budget annexe Service des Eaux est adopté à l'unanimité.

<b><i>DÉLIBÉRATION N° 2022-39</i></b>
---------------------------------------

**Finances**

- **Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2 ;

Vu le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées.

Il est rappelé que les communes de moins de 3500 habitants ont l'obligation d'amortir :

- les frais d'études non suivis de travaux ;
- les subventions d'équipement versées.

A cet effet, il est proposé de se prononcer sur les durées d'amortissement suivantes :

<b>Biens ou catégories de biens amortis</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
Frais d'études (non suivis de travaux)	5 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers ou études	5 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement de bâtiments ou d'installations	30 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement d'équipements structurants d'intérêt national	40 ans

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte les durées d'amortissement indiquées dans le tableau ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

## **Bâtiments communaux**

<b><i>DÉLIBÉRATION N° 2022-40</i></b>
---------------------------------------

### **Bâtiments communaux**

- **Travaux de réaménagement des sanitaires et d'accessibilité PMR de la salle municipale de Saint-Cernin : choix des entreprises**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat de la procédure de consultation d'entreprises relative aux travaux de réaménagement des sanitaires et d'accessibilité PMR de la salle municipale de Saint-Cernin.

### **Déroulement de la procédure**

Un dossier de consultation a été envoyé à plusieurs entreprises.

Par ailleurs, le marché a été publié sur le site internet de la commune.

- Critères d'attribution du marché :
  - Prix des prestations : 70 %
  - Valeur technique de l'offre : 30 %
- Offres reçues :

Nombre de plis reçus : 8

- Commissions communales :

La commission des Bâtiments s'est réunie le 23 mars 2022 pour examiner les offres.

## Présentation du résultat

Les offres ont été examinées par rapport aux critères d'attribution définis dans la lettre de consultation.

En s'appuyant sur cette analyse, la commission des Bâtiments propose de retenir les offres des entreprises suivantes pour les lots suivants aux montants suivants :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Lot 1 – Démolition / Gros œuvre	REGNER Didier	4 930,20 €	5 916,24 €
Lot 2 – Plâtrerie / Isolation / Peinture	A.S.L Entreprise	6 774,66 €	8 129,60 €
Lot 3 – Menuiseries / Serrurerie	BV Fermetures	6 005,41 €	7 206,49 €
Lot 4 – Carrelage / Faïence	REGNER Gilles (non soumis à la TVA)	6 932,83 €	6 932,83 €
Lot 5 – Plomberie / Sanitaire / VMC	EURL MONRIBOT Clément	5 875,00 €	7 050,00 €
Lot 6 – Electricité / Chauffage	BEM ELEC	2 283,00 €	2 739,60 €
	<b>Total</b>	<b>32 801,10 €</b>	<b>37 974,76 €</b>

Pour rappel, une demande de DETR 2022 a été sollicitée pour cette opération.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les offres proposées par la commission Bâtiments ;
- décide d'attribuer les lots aux entreprises citées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-41**

#### **Bâtiments communaux**

- **Travaux de réfection des toitures de l'ensemble du bâtiment communal de Saint-Cernin**

La commune de Rouffignac-Saint Cernin de Reilhac a entrepris des actions pour améliorer et entretenir le patrimoine communal. C'est pourquoi, dans la continuité des travaux de réaménagement des sanitaires et d'accessibilité PMR de la salle municipale de Saint-Cernin, il est proposé de procéder à la réfection de l'ensemble des toitures du bâtiment.

A cet effet, deux entreprises ont été contactées :

- S.A.S.U AURELIEN MARTY (24260 MAUZENS-MIREMONT)
- DORDOGNE TOITURES (24580 ROUFFIGNAC-SAINT CERNIN DE REILHAC)

#### **Propositions :**

Description des travaux	S.A.S.U AURELIEN MARTY	DORDOGNE TOITURES
- Toiture salle communale de Saint-Cernin (ancienne mairie)	27 867,75 € H.T.	18 824,40 € H.T.
- Toiture sanitaire de Saint-Cernin	5 477,70 € H.T.	4 653,60 € H.T.
- Toiture salle annexe	11 233,05 € H.T.	6 862,80 € H.T.
<b>Totale</b>	<b>44 578,50 € H.T.</b>	<b>30 340,80 € H.T.</b>

La commission Bâtiments s'est réunie le 23 mars 2022 et propose de retenir les offres de l'entreprise DORDOGNE TOITURES, la moins disante.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réfection des toitures de l'ensemble du bâtiment de Saint-Cernin ;
- décide de retenir les propositions de l'entreprise DORDOGNE TOITURES, pour un montant total de 30 340,80 € H.T.;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

*Monsieur le Maire indique qu'il y a une logique avec ces travaux car lorsque l'on arrange la partie habitable, il faut avoir un toit de qualité.*

## Eau/Assainissement

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022-42</b>
--------------------------------

### Eau/Assainissement

- **Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées route de Thenon : maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité des branchements**

Dans le cadre du projet de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de la route de Thenon / route de Jacquou le Croquant et afin de pouvoir être éligible aux aides de l'agence de l'eau Adour Garonne, un diagnostic des branchements des eaux usées des abonnés a été réalisé par le bureau d'études SOCAMA INGENIERIE, en collaboration avec le responsable du service des eaux de la commune.

Ce contrôle a été effectué sur 49 branchements et a révélé 9 branchements non conformes. Le coût des travaux pour la mise en conformité des branchements a été estimé par le bureau d'études à 22 000,00 € H.T.

C'est pourquoi, en raison du montant modéré des travaux et afin de pouvoir sécuriser le dossier d'aide auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et permettre aux abonnés de pouvoir bénéficier indirectement de cette aide, il est proposé que la commune de Rouffignac-Saint Cernin de Reilhac endosse la maîtrise d'ouvrage et supporte la totalité du coût des travaux de mise en conformité.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de prendre la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en conformité des branchements des eaux usées des abonnés concernés ;
- décide de prendre en charge la totalité du coût de ces travaux de mise en conformité ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

*Monsieur le Maire précise que si la commune supporte la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en conformité, ces derniers seraient réalisés en même temps que les travaux de réhabilitation du réseau complet.*

*Il ajoute que sur les 9 branchements non conformes, il y a des montants de travaux un peu conséquents et d'autres très minimes.*



## **DÉLIBÉRATION N° 2022-43**

### **Eau/Assainissement**

- **Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées route de Thenon : actualisation du plan de financement des travaux**

Dans le cadre du projet de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de la route de Thenon / route de Jacou le Croquant, le bureau d'études SOCAMA INGENIERIE, maître d'œuvre de l'opération, a présenté, le 24 mars 2022, un projet affiné (en raison des études préalables réalisées) comprenant le dossier de consultation des entreprises.

Il ressort de cette présentation un plan de financement plus précis qui prend en compte la conjoncture économique actuelle, les recommandations de l'Unité d'Aménagement du département et le traitement du réseau de refoulement.

- **Plan de financement prévisionnel des travaux actualisé :**

<b><u>Dépenses :</u></b>	<b><u>Montant H.T.</u></b>
- Réseaux (études préalables, tests, travaux, maîtrise d'œuvre,...)	480 000,00 €
- Mise en conformité des branchements (études préalables, tests, travaux, maîtrise d'œuvre,...)	38 000,00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>518 000,00 €</b>
<b><u>Recettes :</u></b>	
- Subventions prévisionnelles :	
➤ Agence de l'eau Adour Garonne (50 %) :	
- réseaux (50 %)	259 000,00 €
- mise en conformité des branchements (50 %)	
➤ Conseil départemental de la Dordogne :	
- réseaux (5% - plafond à 300 000,00 € de travaux)	15 000,00 €
- Emprunt	244 000,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>518 000,00 €</b>

Le lancement de la consultation des entreprises est prévu mi-avril 2022.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

## **DÉLIBÉRATION N° 2022-44**

### **Eau/Assainissement**

- **Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées route de Thenon : mission coordination SPS**

Dans le cadre du projet de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de la route de Thenon et pour des raisons de sécurité, il convient de confier la mission de coordination SPS.

A cet effet, le bureau d'études SOCAMA INGENIERIE, maître d'œuvre de l'opération, a lancé une procédure de consultation auprès de trois sociétés :

- BUREAU VERITAS ;
- APAVE ;
- SOCOTEC.

Proposition :

<b>Société</b>	<b>Montant H.T.</b>
- <b>BUREAU VERITAS</b>	1 600,00 €

Le bureau d'études SOCAMA INGENIERIE, maître d'œuvre de l'opération, a étudié l'offre reçue et propose de la retenir.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de confier la mission de coordination SPS au BUREAU VERITAS pour un montant de 1 600,00 € H.T. ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

## Voirie

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-45**

Voirie

- **Proposition mission maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking sis route des Tuilières avec places de stationnement perméables**

Dans la poursuite du projet de création d'un parking sis route des Tuilières avec places de stationnement perméables et en raison de la complexité technique de l'opération, il est proposé au conseil municipal de confier la mission de maîtrise d'œuvre à un bureau d'études.

A cet effet, le bureau d'études SAS Ing&MO a été contacté et a fait la proposition suivante :

<b>Bureau d'études</b>	<b>Prestations proposées</b>	<b>Montant de l'offre</b>
SAS Ing&MO	<ul style="list-style-type: none"><li>- Avant-Projet (AVP) ;</li><li>- Projet (PRO) ;</li><li>- Assistance à la passation des Contrats de Travaux (ACT) ;</li><li>- Direction de l'Exécution des Travaux (DET) ;</li><li>- Assistance aux opérations de Réception des Travaux (AOR).</li></ul>	6 080,00 € H.T.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études SAS Ing&MO aux conditions énoncées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

## Mobilier

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-46**

#### Mobilier

- **Acquisition de mobilier pour aménager les postes de travail**

Dans le cadre de l'aménagement des postes de travail et afin de préserver la santé des agents, il est proposé d'acquérir du mobilier de bureau.

A cet effet, l'entreprise 3D CONCEPT ERGONOMIE a été contactée et a fait la proposition suivante :

<b>Descriptifs</b>	<b>Montant H.T.</b>
- Mobilier de bureau (sièges ergonomiques, bureau, repose-pieds)	3 504,25 €

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de mobilier de bureau pour les services municipaux ;
- décide de retenir l'offre de l'entreprise 3D CONCEPT ERGONOMIE d'un montant de 3 504,25 € H.T. ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

*Monsieur le Maire souligne que les sièges sont fatigués.*

## Fonctionnement général

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-47**

#### Fonctionnement général

- **Adhésion au service archives du CDG24**

Monsieur le Maire rappelle les obligations de la commune en matière de conservation des archives et fait savoir à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, dans le cadre de ses missions facultatives et à la demande, ouvre aux collectivités locales un service d'aide à la gestion des archives.

Dans ce cadre, il peut effectuer :

- tri et classement des documents d'archives ;
- formation et conseils en archivage auprès du personnel de la collectivité ;
- exploitation et valorisation du patrimoine archivistique ;
- suivi et remises à jour régulières du classement mis en place.

L'ensemble de ces prestations sera assuré à la collectivité moyennant une participation horaire de 45 euros, intervention sur site.

Le montant de la prestation a été estimé à 11 160,00 €.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au service facultatif de remplacement et de renfort pour l'aide au classement des archives auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Dordogne ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire et notamment la convention d'adhésion au Service Archives du Centre de Gestion de la Dordogne ;
- décide de programmer les crédits nécessaires au budget.

*Monsieur le Maire informe les élus que le traitement des archives est compliqué (durées et modalités de conservation) et représente un volume horaire de travail important. C'est pourquoi, il semble opportun de bénéficier de l'appui du service archives du CDG24. Il ajoute que l'archivage a été un peu mis de côté ces dernières années et qu'il est temps de s'en occuper.*

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022-48</b>
--------------------------------

- **Refonte du site internet de la commune**

La commune de Rouffignac-Saint Cernin de Reilhac possède un site internet dont l'interface est vieillissante et qui à court terme ne fonctionnera plus de façon optimale. Il s'agit d'un outil de communication important pour la collectivité. C'est pourquoi, il est proposé de procéder à une refonte du site afin d'en améliorer les fonctionnalités et la lisibilité.

A cet effet, la société SOKOMM, qui gère actuellement le site internet, a été contactée et a fait la proposition suivante :

Descriptifs	Montant H.T. (TVA non applicable)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Refonte du site internet :</li> <li style="padding-left: 20px;">- Création du cahier des charges</li> <li style="padding-left: 20px;">- Conception</li> <li style="padding-left: 20px;">- Production</li> </ul>	8 000,00 €

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la refonte du site internet communal ;
- décide de retenir l'offre de la société SOKOMM d'un montant de 8 000,00 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

*Monsieur le Maire rappelle que le site internet existe depuis septembre 2014 et qu'il rencontre quelques difficultés depuis plusieurs mois (problèmes de mises à jour notamment). Il ajoute que les prestations de la société SOKOMM ont toujours été satisfaisantes.*

## Ressources Humaines

- **Projet de délibération pour la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade (projet de délibération)**

### **Rappel**

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale soit ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

La dernière délibération fixant ces ratios a été prise le 27 avril 2017. Pour prendre en compte l'évolution des postes au sein de la collectivité, il est proposé de procéder à une nouvelle détermination de ces ratios.

Vu la délibération n°2017-38 du 27 avril 2017 fixant les taux d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion en date du 07 décembre 2021;

**Vu la saisine du Comité Technique en date du .....** ;

La commission des Ressources Humaines et des Affaires Générales qui s'est réunie le 10 février 2022 propose au conseil municipal de modifier les taux, pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

### **CATEGORIE C**

#### **➤ FILIERE ADMINISTRATIVE**

Grades d'origine		Grades d'accès	RATIOS %
Adjoint administratif	→	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	→	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

#### **➤ FILIERE TECHNIQUE**

Grades d'origine		Grades d'accès	RATIOS %
Adjoint technique	→	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

<b>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	→	<b>Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>100 %</b>
--	---	--	--------------

<b>Agent de maîtrise</b>	→	<b>Agent de maîtrise principal</b>	<b>100 %</b>
--------------------------	---	------------------------------------	--------------

➤ **FILIERE CULTURELLE**

<b>Grades d'origine</b>		<b>Grades d'accès</b>	<b>RATIOS %</b>
<b>Adjoint du patrimoine</b>	→	<b>Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>100 %</b>
<b>Adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	→	<b>Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>100 %</b>

➤ **FILIERE SOCIALE**

<b>Grades d'origine</b>		<b>Grades d'accès</b>	<b>RATIOS %</b>
<b>Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles</b>	→	<b>Agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles</b>	<b>100 %</b>

**CATEGORIE : B**

➤ **FILIERE ADMINISTRATIVE**

<b>Grades d'origine</b>		<b>Grades d'accès</b>	<b>RATIOS %</b>
<b>Rédacteur</b>	→	<b>Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>100 %</b>
<b>Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	→	<b>Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>100 %</b>

*Monsieur le Maire indique qu'avec un ratio à 100 % pour l'ensemble des filières, il serait possible de promouvoir au même grade tous les agents remplissant les conditions d'accès. Avec un ratio à 50%, des choix s'imposent. Cependant, même avec un ratio à 100 %, l'avancement de grade d'un agent est subordonné à la décision de l'autorité territoriale. Il ajoute que le but est d'uniformiser les ratios afin que tous les agents puissent bénéficier d'un avancement dans les mêmes conditions.*

## Collecte des déchets ménagers

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-49**

#### **Collecte des déchets ménagers**

- **SMD3 : convention relative au financement de la valorisation du compostage de proximité**

La commune de Rouffignac-Saint Cernin de Reilhac souhaite se doter de deux unités de compostage de proximité comprenant chacune 4 cellules (U4).

Dans le cadre du déploiement de ce dispositif et afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement technique et financier du SMD3 (Syndicat Mixte Départementale des Déchets de la Dordogne), il est proposé de signer la convention établie par cet établissement public et d'approuver la mise en place de composteurs.

Ladite convention a été envoyée à l'ensemble des élus.

#### ➤ **Objet de la convention :**

La convention a pour objet de définir les droits et obligations des parties pour l'attribution d'une aide financière pour l'acquisition de matériel ainsi que de fixer les conditions d'octroi de cette aide et les rôles entre chaque partie.

#### ➤ **Financement :**

Le SMD3 en tant que partenaire financier participe au financement de celui-ci selon la répartition suivante :

	<b>SOUTIEN TRIBIO EN %</b>	<b>PARTICIPATION SUPPLÉMENTAIRE SMD3 EN %</b>	<b>PARTICIPATION EN % DES FUTURS USAGERS</b>
<b>U1 : COMPOSTEURS COLLECTIFS</b>	55%	15%	30%
<b>U2 : COMPOSTEURS INDIVIDUELS</b>	55%	45%	0%
<b>U3 : CAMPINGS</b>	55%	45%	0%
<b>U4 : PAVILLONS DE COMPOSTAGE</b>	55%	0%	45%
<b>BROYEURS MOBILES</b>	30%	0%	70%

#### *Légende :*

- U1** = Unité de composteurs collectifs dans la limite de 3 cellules soit 1000 € maximum d'achat
- U2** = Unité de composteurs individuels dans la limite de 2 cellules soit 400 € maximum d'achat
- U3** = Unité de compostage en camping selon la stratégie départementale déjà mise en place
- U4** = Unité de compostage type pavillon de 1000 € à 15 000 € maximum d'achat

La participation financière de la commune sera calculée au coût réel du reste à charge du SMD3, après déduction du taux de proratisation en vigueur. Dans tous les cas où elle est applicable, la TVA sera refacturée à la commune au taux en vigueur.

#### ➤ **Obligations de l'utilisateur :**

Le fonctionnement, le bon entretien des unités de compostage et le respect des normes se feront sous l'entière responsabilité de la commune.

➤ **Durée de la convention :**

La convention est établie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise en place de deux unités de compostage de proximité sur le territoire communal ;
- approuve la convention établie par le SMD3 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

*Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un atelier compostage est prévu fin avril et invite les élus à y participer. Les composteurs seront accessibles, faciles de fonctionnement et se composent de 4 bacs. Il indique que la commune sera propriétaire des composteurs et ajoute, si cela s'avère intéressant pour les habitants du bourg, que cette opération pourra être renouvelée à d'autres endroits.*

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022-50</b>
--------------------------------

**Collecte des déchets ménagers**

- **SMD3 : convention d'échange de données informatisées**

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative sur le territoire communal, il convient de signer une convention d'échanges de données informatisées avec le SMD3 (Syndicat Mixte Départementale des Déchets de la Dordogne) afin de fixer les modalités d'échange des données des administrés.

Ladite convention a été envoyée à l'ensemble des élus.

➤ **Objet de la convention :**

La convention a pour objectif de fixer les modalités d'échange des noms, prénoms et adresses des résidents de la commune. Le but est de faciliter la mission de service public de chacune des parties. Ces données ne peuvent en aucun cas être commercialisées ou mises à disposition d'un tiers.

➤ **Protection des données :**

Chaque partie s'engage à traiter les données dans le respect de la loi Informatique et Liberté du 20 juin 1978 et du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles) du 27 avril 2016.

➤ **Durée de la convention :**

La convention est établie pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction pendant 4 ans (durée totale de 5 ans). Chaque partie peut y mettre fin sur simple demande effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention d'échange des données informatisées avec le SMD3 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.



*Monsieur le Maire précise que cette convention a pour objectif de mieux servir les personnes qui pour des raisons médicales ont des besoins particuliers d'utilisation des points d'apport volontaire. Il ne peut pas en dire plus sur le traitement qui sera donné à ces personnes.*

*Bruno BRESSAND demande si une personne qui ne peut pas lever les bras pour mettre ses déchets dans les PAV pourra être éventuellement aidée. Monsieur le Maire répond que l'on se trouve dans le secret médical et que cela risque d'être compliqué.*

*Yves-Raymond QUEYROU souligne que certaines personnes n'ont pas de moyen de locomotion pour aller aux PAV. Il indique que c'est lui qui porte les poubelles d'un locataire.*

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du choix des conteneurs, il avait souhaité que la commune se dote de bacs semi-enterrés car bien plus pratiques et convenables que les bacs aériens.*

*Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les élus que le SMD3 tiendra deux permanences les 20 et 27 avril, matin, pour poursuivre l'équipement des administrés en badges qui pour un certain nombre en sont dépourvus et qui seront, lors du passage au nouveau dispositif, bien embêtés. De plus, l'accès à la déchèterie est conditionné à la présentation d'un badge.*

*Il ajoute que la signature de la convention d'échanges des données avec le SMD3 va permettre de mieux cibler les personnes qui ne sont pas équipées de badges. Si les retardataires sont des personnes âgées qui bénéficient de services d'aide à domicile, ces derniers pourront peut-être servir de relais. Monsieur le Maire souligne que les personnes qui ont une résidence secondaire ne seront probablement pas là lors de ces permanences.*

*Bruno BRESSAND demande si les restaurants se sont vu proposer une solution pour gérer leurs nombreux déchets.*

*Monsieur le Maire répond que concernant l'activité touristique, seuls les campings ont été contactés. Les restaurants, les marchés gourmands, les hôtels et les résidences pour personnes âgées n'ont pas encore été traités.*

## QUESTIONS DIVERSES

*Yves-Raymond QUEYROU fait part d'une doléance qui lui a été transmise dimanche sur le marché par un administré qui a envoyé un courrier à la mairie qui est resté sans réponse. Monsieur le Maire confirme la bonne réception de ce courrier relatif au chemin de la Pinsonnie et pour lequel Christian PORTE a rencontré l'unité d'aménagement qui a donné l'autorisation à la commune de réaliser des travaux sur la route départementale pour reprendre le virage, les bordures et effectuer le curage des fossés.*

*Christian PORTE ajoute qu'il a été demandé à l'unité d'aménagement de Sarlat une étude sur les priorités des voies qui arrivent sur la départementale car certaines voies ont la priorité, d'autres ne l'ont pas et les gens sont perdus.*

*Monsieur le Maire indique que désormais la commune doit se charger de travaux qui incombaient au Département. Christian PORTE valide ce constat en ajoutant que l'entretien et le remplacement des buses en bordure des routes départementales sont maintenant à la charge de la commune. Les agents des services techniques seront donc mobilisés pour déboucher une buse ou nettoyer un fossé et il faudra soumettre à chaque fois au Département un arrêté de circulation pour obtenir l'autorisation de travailler.*

-----  
Rien ne restant à l'ordre du jour,  
Monsieur le Maire a déclaré la séance close à 21 h 30  
-----